



**Organisation
mondiale de la Santé**

**CONSEIL EXÉCUTIF
Cent vingt-neuvième session
Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire**

**EB129/3
12 mai 2011**

Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Le Directeur général a l'honneur de transmettre au Conseil exécutif le plan de travail et le premier rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement (voir l'annexe).

ANNEXE

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
CONSULTATIF D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT ET LA COORDINATION
DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT**

1. Le groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement a tenu sa première réunion du 5 au 7 avril 2011 à Genève, en présence de 19 membres sur 21. Il a élu le Professeur John-Arne Røttingen (Norvège) Président et le Professeur Claudia Inês Chamas (Brésil) Vice-Président. Il a également élu comme Rapporteurs, issus de quatre autres Régions de l'OMS :

- le Professeur Bongani Mawethu Mayosi (Afrique du Sud)
- le Dr Leizel Lagrada (Philippines)
- M. L. C. Goyal (Inde)
- Mme Hilda Harb (Liban).

2. Les observateurs pouvaient assister à la réunion les deux premiers jours mais pas aux séances finales quotidiennes. Le 6 avril, le groupe de travail consultatif d'experts a organisé un forum ouvert au cours duquel 14 exposés ont été présentés par plusieurs parties intéressées. Les enregistrements audiovisuels des séances ouvertes et des exposés sont disponibles sur le site Web de l'OMS.¹ Le dernier jour, les travaux se sont essentiellement déroulés à huis clos. Le Président a ensuite rendu compte de l'issue de ces travaux lors d'une séance ouverte.¹

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS**Conflits d'intérêts**

3. Le groupe de travail consultatif d'experts était pleinement conscient des questions soulevées concernant les travaux du groupe de travail d'experts sur la recherche-développement : coordination et financement, qui l'a précédé, de la demande formulée dans la résolution WHA63.28 tendant à constituer un groupe de travail qui « [veille] à l'intégrité scientifique de ses travaux et les [préserve] de tout conflit d'intérêt », et des opinions exprimées par les États Membres à la cent vingt-huitième session du Conseil exécutif.² Le groupe de travail consultatif d'experts a abordé la question des conflits d'intérêts car l'OMS a déterminé que quatre membres avaient des conflits d'intérêts significatifs.³ Le Secrétariat a fait observer que l'OMS avait une politique de transparence à cet égard et qu'elle essayait de gérer ces conflits en ayant à l'esprit ce que chacun pouvait apporter à la santé publique malgré un conflit d'intérêts déclaré.

¹ Voir http://www.who.int/phi/news/cewg_2011/en/index.html (consulté le 28 avril 2011).

² Voir le document EB128/2011/REC/2, procès-verbal de la deuxième séance, section 2, et de la neuvième séance, section 1.

³ Voir l'exposé à l'adresse : http://www.who.int/phi/news/cewg_2011/en/index.html.

4. Après mûre réflexion, il a été convenu que tout membre du groupe de travail consultatif d'experts serait libre d'évoquer, à n'importe quel moment au cours des débats, un éventuel conflit d'intérêts d'un autre membre s'il le jugeait pertinent, et que le groupe de travail consultatif d'experts accepterait ensuite d'examiner tout conflit perçu en rapport avec l'objet des débats. Il a également été convenu que le Professeur Herrling devrait s'abstenir de participer au débat sur la proposition qu'il a lui-même présentée.

Mandat/portée des travaux

5. Le groupe de travail consultatif d'experts s'est penché sur l'interprétation de son mandat tel qu'il est énoncé dans la résolution WHA63.28, à savoir : poursuivre les travaux de l'ancien groupe de travail d'experts sur la recherche-développement : coordination et financement, approfondir son analyse, examiner des communications et des propositions supplémentaires et étudier la possibilité d'appliquer différentes approches au niveau régional. Le groupe de travail consultatif d'experts a aussi noté que son mandat de base restait le même que celui établi pour la création de l'ancien groupe de travail d'experts dans la résolution WHA61.21 et dans la stratégie mondiale et les parties acceptées du plan d'action mondial pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, telles qu'adoptées en vertu de cette résolution.

6. À la lumière de ce qui précède, le groupe de travail consultatif d'experts a décidé de s'intéresser principalement au financement et à la coordination de la recherche-développement de produits et de technologies de santé (y compris, par exemple, les médicaments, les vaccins, les produits de diagnostic, les dispositifs médicaux et les technologies servant à l'administration des médicaments) liés aux maladies de type II et de type III, et aux besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies de type I. Cependant, il a reconnu que d'autres domaines de la recherche-développement étaient importants et pouvaient exiger un financement supplémentaire et/ou une meilleure coordination, par exemple pour améliorer :

- les politiques de recherche-développement et d'innovation ;
- la santé publique et des interventions cliniques et préventives, notamment, par exemple, les algorithmes de diagnostic ;
- l'offre de produits nouveaux et existants et l'accès à ces produits dans le cadre des politiques sanitaires et des systèmes de santé.

7. Le groupe de travail consultatif d'experts a également souligné les liens qui existaient entre son mandat et les autres éléments de la Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Si son mandat de base est axé sur l'élément 2 (Promotion de la recherche-développement) et l'élément 7 (Promotion de mécanismes de financement durable), il ne faut pas oublier de tenir compte aussi de l'ordre de priorité des besoins concernant la recherche-développement (élément 1), de l'amélioration de la capacité d'innovation (élément 3), du transfert de technologie (élément 4) et de la gestion de la propriété intellectuelle (élément 5). En outre, le groupe de travail consultatif d'experts a reconnu qu'il était crucial de veiller à ce que les politiques de recherche-développement tiennent compte de la nécessité d'améliorer la disponibilité, l'acceptabilité et l'accessibilité financière pour contribuer à l'amélioration de la distribution et de l'accès (élément 6).

8. Le groupe de travail consultatif d'experts a reconnu qu'en vertu de la résolution WHA63.28, il devait examiner, en particulier, les aspects pratiques des quatre sources de financement innovantes,¹ étudier cinq propositions prometteuses² et étudier plus avant les six propositions qui ne satisfaisaient pas aux critères appliqués par le groupe de travail d'experts sur la recherche-développement : coordination et financement.³ Il a toutefois décidé d'analyser les 22 propositions mentionnées dans le rapport de l'ancien groupe de travail d'experts (y compris celles figurant dans les chapitres 5.4 et 5.5) ainsi que toute autre proposition nouvelle ou améliorée présentée par les États Membres ou d'autres parties intéressées. En outre, le groupe de travail consultatif d'experts a considéré que les États Membres et les autres parties intéressées devraient, s'ils le souhaitent, soumettre à nouveau une ou plusieurs des 109 propositions qui avaient été initialement compilées par l'ancien groupe de travail d'experts,⁴ ou toute autre proposition qui, à leur avis, n'avait pas été correctement examinée par le groupe de travail d'experts.

9. La résolution WHA63.28 précisait que le groupe de travail consultatif d'experts devrait étudier l'opportunité de différentes approches de financement de la recherche-développement et la possibilité de les appliquer dans chacune des six Régions de l'OMS. Le groupe de travail consultatif d'experts a souligné qu'il serait très difficile, dans les délais impartis, d'analyser l'opportunité des différentes propositions au niveau régional et qu'une évaluation complète devrait tenir compte de questions régionales et nationales et donc être effectuée par des décideurs à l'échelon local. La résolution WHA63.28 priait également le Directeur général de fournir, sur demande et dans la limite des ressources disponibles, un appui technique et financier pour l'organisation de consultations régionales afin d'éclairer le groupe de travail consultatif d'experts dans ses travaux. Compte tenu des délais impartis, le groupe de travail consultatif d'experts a estimé que le plus judicieux serait d'envisager l'organisation de réunions en marge des comités régionaux de l'OMS qui doivent avoir lieu d'août à octobre 2011 – si celles-ci sont demandées par les bureaux régionaux de l'OMS. Les participants à ces réunions seraient les membres du groupe de travail consultatif d'experts appartenant à la Région et des représentants du bureau régional concerné et du Secrétariat du Siège ; les États Membres et les parties intéressées de la Région y seraient invités. Ces réunions régionales, si elles ont lieu, permettraient au groupe de travail consultatif d'experts de tenir compte du point de vue des Régions dans ses délibérations.

Cadre de l'analyse

10. Le groupe de travail consultatif d'experts a décidé qu'il classerait provisoirement les propositions en deux catégories selon qu'elles se rapportent :

- aux mécanismes de financement – y compris les propositions relatives au financement et aux modalités d'allocation des fonds, suivant la terminologie employée par l'ancien groupe de travail d'experts ;

¹ Voir *Coordination et financement de la recherche-développement : rapport du groupe de travail d'experts*. Organisation mondiale de la Santé, 2010, chapitre 5.3.

² Voir *Coordination et financement de la recherche-développement : rapport du groupe de travail d'experts*. Organisation mondiale de la Santé, 2010, chapitre 5.6.

³ Voir *Coordination et financement de la recherche-développement : rapport du groupe de travail d'experts*. Organisation mondiale de la Santé, 2010, annexe 2.

⁴ Voir « Methodology Used by the EWG » : www.who.int/phi/explanation_of_methodology_used_by_the_EWG.pdf (consulté le 29 avril 2011).

- aux mécanismes de coordination – y compris les propositions pour une plus grande efficacité, les accords de collaboration et les mécanismes ayant des conséquences générales et englobant les questions relatives à la gouvernance mondiale.

11. Le groupe de travail consultatif d'experts a également décidé que, lors de l'examen des propositions qui lui seront soumises (propositions de l'ancien groupe de travail d'experts ou propositions nouvelles, améliorées ou soumises à nouveau), il n'attribuerait ni classement ni score, contrairement à son prédécesseur. Aucune proposition ne sera rejetée à moins qu'il ne soit clairement établi qu'elle sort du mandat du groupe de travail consultatif d'experts. Le groupe appréciera la qualité de chaque proposition sur la base de données factuelles, si il en dispose, et selon ses propres critères. Sur la base de cette analyse, le groupe de travail consultatif d'experts aura pour objectif de faire des recommandations concrètes sur la manière pour les États Membres, le Secrétariat et les autres parties intéressées de progresser pour améliorer le financement et la coordination de la recherche-développement.

12. Le groupe de travail consultatif d'experts a envisagé plusieurs critères d'analyse, sachant que leur applicabilité varierait selon le type de proposition et les diverses contraintes de la recherche-développement que ces propositions viseraient à surmonter. Ces critères sont les suivants :

- l'impact potentiel sur la santé publique dans les pays en développement ;
- l'utilisation rationnelle et équitable des ressources/l'efficacité ;
- le rapport coût/efficacité ;
- la faisabilité technique, les possibilités d'extension, la reproductibilité et la vitesse de mise en œuvre ;
- la faisabilité et la pérennité financières ;
- l'additionnalité ;
- la gestion de la propriété intellectuelle ;
- la possibilité de dissocier les coûts liés à la recherche-développement du prix des produits ;
- l'équité/l'effet de distribution, y compris sur la disponibilité et l'accessibilité financière des produits et l'impact sur l'accès et la prestation ;
- la transparence/la participation à la gouvernance et à la prise de décisions ;
- l'impact sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et le transfert de technologies vers ces pays ;
- les synergies potentielles avec d'autres mécanismes/les possibilités de partenariat.

Invitation à présenter des propositions

13. Le groupe de travail consultatif d'experts a décidé de lancer, fin avril, une invitation à présenter une version améliorée des 22 propositions examinées par l'ancien groupe de travail d'experts ; des

propositions tirées de la liste de 109 propositions établie par l'ancien groupe de travail d'experts et qui, selon les États Membres ou d'autres parties intéressées, devraient être réexaminées par le groupe de travail consultatif d'experts ; et toute proposition nouvelle ou autre proposition ne semblant pas avoir été correctement examinée par l'ancien groupe de travail d'experts. Le groupe de travail consultatif d'experts a demandé au Secrétariat de publier un appel à propositions selon un modèle standardisé prévoyant une évaluation de chaque proposition selon des critères préalablement convenus, y compris, si elles sont disponibles, les données factuelles qui étayaient la proposition.

Plan de travail

14. Suivant le calendrier figurant dans la résolution WHA63.28, le groupe de travail consultatif d'experts a fixé les étapes intermédiaires nécessaires afin qu'il puisse présenter son rapport à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2012. Ce plan de travail figure en appendice.

Appendice

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF
D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT ET LA COORDINATION DE LA
RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (2011-2012)**

Plan de travail et premier rapport finalisés en vue de leur examen par le Conseil exécutif à sa cent vingt-neuvième session	26 avril 2011
Annonce en vue de la présentation de propositions publiques sur le Web (dans un délai de six semaines)	30 avril 2011
Date-limite pour la présentation de propositions publiques sur le Web	15 juin 2011
Deuxième réunion du groupe de travail consultatif d'experts	7 et 8 juillet 2011
Synthèse de la deuxième réunion pour les États Membres	8 juillet 2011
Consultations régionales – réunions en marge des sessions des comités régionaux de l'OMS ¹	Août à octobre 2011
Communication du premier projet de rapport aux membres du groupe de travail consultatif d'experts (projet d'évaluation des propositions et projet de recommandations)	30 octobre 2011
Troisième réunion du groupe de travail consultatif d'experts	17 et 18 novembre 2011
Synthèse de la troisième réunion pour les États Membres	18 novembre 2011
Deuxième projet de rapport finalisé	30 novembre 2011
Observations du groupe de travail consultatif d'experts sur le deuxième projet de rapport	Décembre 2011
Présentation du rapport intérimaire du groupe de travail consultatif d'experts en vue de son examen par le Conseil exécutif à sa cent trentième session	6 décembre 2011
Finalisation du projet de rapport	De fin décembre 2011 à début février 2012

¹ Ces consultations auront lieu à la demande des Régions. Les comités régionaux se tiendront aux dates suivantes (certains lieux restent à déterminer) : Comité régional de l'Afrique (Abidjan, 28 août-2 septembre 2011) ; Comité régional de l'Asie du Sud-Est (Inde, 6-9 septembre 2011) ; Comité régional de l'Europe (Bakou, 12-15 septembre 2011) ; Comité régional du Pacifique occidental (Manille, 19-23 septembre 2011) ; Comité régional des Amériques (Washington, DC, 26-30 septembre 2011) ; et Comité régional de la Méditerranée orientale (Syrie, 2-5 octobre 2011).

Observations du groupe de travail consultatif d'experts sur le projet de rapport	Février 2012
Présentation (en ligne) du rapport aux États Membres, en six langues	2 avril 2012
Présentation du rapport final à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé	16 mai 2012

= = =